

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.149

L'An deux Mille Huit, le 13 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 novembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 novembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par Mme FAUQUET-MOLL
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme LEFEBVRE représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CHABASSE, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONSTRUCTION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE LA BOURGEOISIE – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La ressource d'eau potable du site de La Bourgeoisie nécessite qu'une usine de traitement de l'eau potable y soit construite pour permettre de maintenir au-dessous des seuils réglementaires fixés pour la teneur en pesticides, l'eau qui en est extraite.

Cette ressource étant destinée à desservir des collectivités extérieures à la ville de ROYAN, propriétaire de la ressource, et qui adhèrent au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, la ville de ROYAN et le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime se sont rencontrés pour définir les conditions de financement de cette usine.

La part d'investissement restant à la charge des collectivités - subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne déduite - est répartie comme suit :

- 57 % pour le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime
- 43 % pour la ville de ROYAN

Il vous est proposé d'approuver la convention de financement à intervenir, fixant les modalités de la participation financière du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le projet de convention
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention relative à la participation du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au financement de l'usine de traitement d'eau potable de La Bourgeoisie,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 novembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT